

L'UNION SACRÉE DES AMATEURS D'ARMES



A force d'excès, la Commission de Bruxelles a réussi le tour de force de liguer contre elle tous les amateurs d'armes. Ainsi, nous assistons peu à peu aux rapprochements des détenteurs d'armes de tous les Etats européens sous la bannière de « Firearms United », sorte de confédération européenne réunissant les organisations de détenteurs. Cette confédération vient d'organiser à Bruxelles une conférence dans une salle du Parlement Européen, cela va avoir un grand retentissement...

PAR JEAN-JACQUES BUIGNÉ PRÉSIDENT DE L'UFA

Quand les choses vont trop loin contre la volonté des peuples, ces derniers finissent par réagir. Par leur masse, ils arrivent à bouleverser l'ordre établi :

- les Anglais ont opté en faveur du « Brexit » pour protester contre la dictature de Bruxelles, qu'ils jugeaient intolérable,

- les Américains ont élu celui que personne n'attendait et qui, pour les politiciens bien pensants, n'était qu'un amateur.

Malheureusement, la Commission Européenne n'a toujours rien compris à ce vent de révolte et persévère dans ses erreurs !

Tout le monde a dit que l'interdiction des armes semi-automatiques, les nouvelles normes de neutralisation « européenne » et diverses dispositions de la Commission étaient excessives. Tout le monde

SI UNE LOI POUVAIT EMPÊCHER LE TERRORISME CELA SE SAURAIT !

Katja Triebel, membre du Conseil d'Administration de « Firearms United » a fait une intervention remarquable. Elle a rappelé qu'il fallait cerner les objectifs à la lutte contre le terrorisme ou la criminalité, avec une collaboration policière et une législation supranationales. Katja Triebel conteste le chiffre de 900 homicides par armes à feu par an, avancé par la Commission, en rappelant que les armes légales sont de surcroît très rarement utilisées pour commettre des crimes. Avec beaucoup de clairvoyance, elle souligne trois points essentiels :

- il n'y a pas de rapport entre l'accès légal aux armes à feu et le taux de suicides, donc il n'y a aucune raison de citer les taux de suicides comme un argument pour restreindre l'accès aux armes à feu ,
- le contrôle étatique est promu et loué comme la solution, alors qu'il n'a eu aucun impact ces dernières années, tout comme les changements sociaux et culturels,
- les taux d'homicides par arme à feu sont détournés par les autorités pour justifier les restrictions d'accès aux armes, alors qu'il n'y a aucune corrélation entre l'accès légal aux armes à feu et les taux d'homicides. Les chiffres sont en baisse, il faut compter environ 150 homicides par armes à feu dans l'UE commis par an avec des armes légales, encore s'agit-il le plus souvent de crimes passionnels. Elle rappelle également qu'en 2012 l'UE a dépensé 40 millions d'Euros pour faire une directive sur les explosifs (enregistrement d'explosifs pour déterminer l'utilisateur final) et que cela n'a eu aucun effet sur la question du terrorisme !



reconnaît que l'étude d'impact et de faisabilité n'a pas été faite.

Tout le monde pense que la proposition de la Commission n'est pas pertinente, faute d'avoir été élaborée à partir de données fiables et objectives.

Une grand-messe

Le 16 novembre 2016, des experts sont venus de toute l'Europe pour

confronter leur expérience et rencontrer les responsables de la Commission. A l'origine, les partisans et détracteurs de la Directive paraissaient s'accorder sur deux objectifs :

- la défense de la sécurité publique,
- le respect des utilisateurs légaux d'armes (chasseurs, tireurs).

Il y a eu un large échange de

ÉTUDE D'IMPACT

On trouve sur le site de l'Union Européenne un manuel qui expose les règles de l'étude d'impact, qui doit être préalablement effectuée avant tout projet de décision et toute décision finale.

D'ailleurs, entre nous, si cette étude d'impact avait été réalisée, il serait évidemment apparu que la proposition de la Commission ne pouvait avoir aucun effet sur la criminalité ou la menace terroriste et ne menait qu'à s'aliéner une fois de plus la population de l'Union.

Et pourtant la commission persiste et signe, témoignant ainsi qu'elle est composée de doctrinaires bornés et non de représentants du peuple !



Dans une salle du Parlement Européen, les représentants des associations de détenteurs d'armes ont pu s'exprimer avec passion et sincérité face à la Commission. Traduction simultanée en 4 langues. Nous y étions représentés !

Vicky Ford a fait état d'une réunion* avec le Conseil et la Commission. Et ses propos sont rassurants : « Les problèmes posés par la neutralisation sont compris. Il faut que la norme unique soit réaliste. Il y a encore beaucoup de travail dans les groupes d'experts. Pour les armes neutralisées avant avril 2016, nous espérons que la Commission mettra en place un processus qui permettra aux États membres de prouver que la norme qui a présidé à la neutralisation de l'époque est équivalente à la norme actuelle. On ne cédera pas sur ce point. »

* Elle s'est tenue le 15 novembre.



Vicky Ford, la Présidente de l'IMCO, reconnaît que beaucoup de monde est préoccupé. Elle rassure en affirmant que le Parlement et le Conseil ont des positions très proches. A noter que son premier amendement était de rejeter l'ensemble des propositions de la Commission. Sur notre photo, elle figure à côté de Stephen Petroni, Président de la FESAC.

vues mais à l'issue, le constat reste amer : avec le représentant de la Commission il y a une espèce de dialogue de sourds. Rien ne fera changer d'avis Alain Alexis qui, de son propre aveux, ne connaît rien aux armes civiles. Ce qui est grave c'est que le texte de la proposition de la Commission a été préparé par son service ! Son avis repose uniquement sur un simple constat : il est anormal qu'il reste encore des armes ou des activités qui ne soient pas régies par la Directive. La Commission pense en effet que toutes les armes civiles doivent dépendre de la Directive. Les musées, les collectionneurs et même les réservistes doivent être également être inclus dans le périmètre la Directive.

Alain Alexis persiste à défendre son projet originel alors que les commissions du Parlement l'ont déjà amendé en juillet.

Alors que beaucoup de participants sont intervenus et qu'ils ont reconnu que les propositions de la Commission étaient allées trop loin et qu'elles avaient soulevé une forte opposition dans toute l'Europe. L'obstination de Monsieur Alexis prend une allure totalement doctrinaire.

Et la suite

Le rapport de la Commission Parlement IMCO¹ a complètement chamboulé la proposition initiale et rend la proposition de la Commission Européenne presque acceptable² : maintien dans leur catégorie des armes semi-automatiques présentant l'apparence



Ce fonctionnaire psychorigide farouchement anti armes reste sur ses positions. Il est spécialiste des armes militaires et de la défense.

d'armes automatiques, maintien en catégorie D2 des armes neutralisées, qui ne sont plus considérées comme des armes à feu, etc.

Mais dans le fonctionnement de l'Europe il y a la spécificité du trilogue entre la Commission Européenne (des fonctionnaires), le Conseil Européen (les gouvernements) et le Parlement Européen (des élus). Tout ce « petit » monde doit se mettre d'accord sur le texte qui sera présenté au vote des députés lors d'une assemblée plénière. La dernière réunion de septembre avait fait perdre des acquis de juillet. Mais Vicky Ford annonce un quatrième trilogue pour décembre, cela laisse tous les espoirs.

Souhaitons le règlement en douceur de cette affaire qui, à force de durer, embarrasse beaucoup de monde aussi bien dans les institutions européennes que dans les institutions nationales.

STEPHEN PETRONI



Le président de la FESAC a défendu sans relâche la cause des collectionneurs.

Il souligne que « jusqu'alors, les collectionneurs avaient été exclus de la Directive, car ils ont une activité très différente des tireurs ou des chasseurs : leur but est simplement de défendre un patrimoine et cela est bénéfique à l'ensemble de la société.

Par facilité, au lieu d'imposer des mesures draconiennes aux criminels, les autorités préfèrent s'attaquer à ceux qui sont respectueux de la loi.

La proposition initiale de la Commission aurait entraîné la destruction d'un patrimoine inestimable et aurait impacté les musées.

Selon l'actuelle Directive, les États membre doivent respecter les collectionneurs et en matière d'arme de collection cette Directive était satisfaisante. Imposer des formalités ne fait qu'alourdir la vie des collectionneurs et le travail de l'administration. »

1) Du 13 juillet 2016.

2) Voir Gazette n°487.



Les politiques bien pensants veulent supprimer les armes, mais chacun de leurs faits et gestes sont accompagnés de gardes du corps armés.

LES BAVURES



Chargé de les détruire, il volait les armes

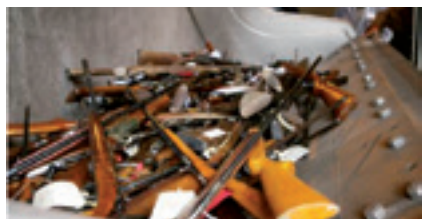
Début novembre, notre petit monde a été secoué par une information étonnante: le Directeur du Banc d'Épreuve des armes à feu de Liège a été placé sous mandat d'arrêt. Il est poursuivi par le parquet de Liège pour faux et usage de faux et détournement d'armes.

Il est soupçonné d'avoir manipulé le registre centrale des armes, en Belgique, qui correspond au fichier AGRIPPA de chez nous. Ainsi, il aurait détourné des armes de collection pour les réintroduire sur le marché parallèle.

Rappelons que le Banc d'Épreuve de Liège est une institution officielle qui a en charge la destruction des armes à feu saisies par la justice.

Point de vue

Ce comportement est indéfendable de la part d'un fonctionnaire:



Certaines armes devant être détruites sont des pièces de musées et peuvent valoir plusieurs milliers d'euros.

naire: mais laissons à la justice le soin de faire la part entre le désir de préserver les pièces rares et un vulgaire trafic organisé autour de leur revente.

Mais nous nous sommes interrogés sur un autre aspect de la situation: depuis des années, que ce soit en France ou en Belgique, on se permet de détruire des objets de collection dont la place devrait plus être dans un musée que dans une broyeuse de destructeur de métaux.

Ces destructions sont des pertes irrémédiables pour notre patrimoine et n'ont d'autre origine que des décisions de justices motivées par des faits et non des objets. Ce sont les faits qu'il faut punir et non les objets qu'il faut détruire.

Je me souviens qu'en 2003, Jacques Chirac avait qualifié les cambriolages des musées irakiens de crimes contre l'humanité. Et cette phrase est d'autant plus d'actualité avec la vidéo publiée par l'État islamique montrant la destruction d'objets d'art de l'époque assyrienne du Musée de Mossoul, avec notamment la grande statue de Lammasu en granite attaquée au marteau piqueur. Imaginons qu'un soldat de Daesh ait volé un objet destiné à être détruit même dans un but cupide. Alors l'Histoire n'aurait

retenue que l'acte héroïque de sauvegarde.

C'est la preuve que ces destructions d'objets d'art sont «contre-nature».

Clin d'œil

Et puis notre réglementation¹ autorise la désobéissance d'un fonctionnaire «lorsque les ordres sont manifestement illégaux et de nature à compromettre gravement un intérêt public.» Vu que la situation perdure depuis des années, faudrait-il comprendre que la conservation des œuvres d'art n'est pas d'intérêt public, cela m'étonnerait! Peut-être est-ce ce que le directeur de Liège a voulu faire?

La bourse aux armes d'Antony persécutée

Nous sommes toujours étonnés quand un Préfet affirme son opposition farouche aux armes. Le Préfet des Hauts-de-Seine a fait dire aux organisateurs de la bourse aux armes d'Antony: «dans mon département il n'y aura pas de bourse aux armes!».

Il faut dire que l'organisateur, soucieux de bien faire, a pris l'habitude de demander au Préfet une autorisation. Cette autorisation

¹) Art. 28 de la loi du 13 juillet 1983,

